
2007-2 / Programme des bassins versants

Délibération

Etaient présents : (33 membres)

Collège des Élus :

Mesdames Yvette ANNÉE, Conseillère Générale du Morbihan - Annie DAVY, Maire de Bédée (35) – Marie-Jo HAMARD, Conseillère Générale du Maine et Loire – Christine LELIEVRE, Maire de Sévérac (44).

Messieurs Daniel BARON, Maire d'Allaire (56) - Jean-Pierre CAVELLEC, Adjoint au Maire de Jans (44) - Yves DANIEL, Maire de Mouais (44) - Auguste FAUVEL, Maire de Marpiré (35) - Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine – François HERVIEUX, Conseiller Général du Morbihan – Jean-Luc MADOUASSE, Maire de Saint-Martin sur Oust (56) - Yvon MAHÉ, Conseiller Général de la Loire-Atlantique, Président de l'IAV - Jean-René MARSAC, Conseiller Régional de Bretagne, Président de la CLE du SAGE Vilaine – Jean MARSOLLIER, Maire de Maure de Bretagne (35) - Michel TEXIER, Maire de Férel (56) - Daniel TROTOUX, Maire de Saint-Armel (35) - Marcel VERGER, Conseiller Général de la Loire-Atlantique.

Collège des Usagers, propriétaires riverains, organisation professionnelles et associations :

Madame Françoise LACHERON, Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne.

Messieurs Michel DEMOLDER, Président du Collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine - Claude JOSSILIN, Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne – Etienne LACOMBE, COOP de France Ouest - Camille RIGAUD, Président de l'Association « Eau & Rivières de Bretagne » - Christian TRICOT, Union Régionale des FDPPMA de Bretagne.

Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

Mesdames Françoise DELABY, DIREN des Pays de la Loire - Pascale FAURE, Responsable de la MISE d'Ille et Vilaine, représentant le Préfet d'Ille et Vilaine.

Messieurs Pierre AUROUSSEAU, Professeur Agrocampus de Rennes – Patrick BERTRAND, Responsable de la MISE du Morbihan - Stéphane BURON, DDAF d'Ille et Vilaine, représentant la MISE d'Ille et Vilaine - Yves QUÉTÉ, Ingénieur Géo Sciences à l'Université de Rennes1 - Daniel SALAUN, Responsable de la MISE des Côtes d'Armor, représentant le Préfet des Côtes d'Armor - Yvon SIOU, Agence de l'Eau Loire Bretagne (Agence de Nantes) - Charles TOUFFET, DIREN Bretagne, représentant le Préfet de la Région Bretagne – Jean-Philippe TRIOULAIRE, Sous-Préfet de Châteaubriant, représentant le Préfet de la Loire-Atlantique.

Etaient excusés :

Mesdames Catherine BELLOIR, LEGRIS SA - Annie DUFAY, DIREN Centre – Marie-Claude GATEL, Maire de Servon-sur-Vilaine (35) - Andrée GAUDOIN & Adeline L'HONEN, Conseillères Régionales des Pays de la Loire - Jeanne LARUE, Annie LE POEZAT & Isabelle THOMAS, Conseillères Régionales de Bretagne – Sylvie LE TOUCHE, Union des Entreprises d'Ille et Vilaine.

Messieurs Yannick BIGAUD, Conseiller Général de la Loire-Atlantique - Jean-Michel BOLLÉ, Conseiller Général d'Ille et Vilaine – Joël BOURRIGAUD, Maire de Saint-Dolay (56) - Joël BOUVET, Maire de Brécé (35) - Daniel BRICON, Maire de Paimpont (35) - Jo BROHAN, Conseiller Général du Morbihan – Christian CANONNE, Conseiller Général de la Loire-Atlantique - Jean-Louis CHALOIS, Maire de Caulnes (22) – Pierre-Marie CHARIER, CCI de Saint-Nazaire - Christian COUET, Conseiller Général d'Ille et Vilaine – Gérard COUVANT, Maire de Saint-Sulpice des Landes (44) - Philippe DAUNAY, Maire de Sens-de-Bretagne (35) - Henri DEUDON, SAUR France - Henri DEROIN, Maire de Ploubalay (22) – Paul FERRAND, Responsable de la MISE de la Loire-Atlantique – Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine - Gilles GRIMAUD, Conseiller Général du Maine et Loire - Jacques HAMONIC, Ligue Régionale de Canoë-Kayak de Bretagne - Bernard JAMET, Maire de Brie (35) – Louis JOUANNY & Denis LECLERC, Conseillers Généraux des Côtes d'Armor - Joël LABBÉ, Conseiller Général du Morbihan – Michel LOQUET, Président de la Chambre d'Agriculture de la Loire-Atlantique - Gérard LUCAS, CCI de Rennes - Pierre MARMONIER, Professeur UMR-CNRS-ECOBIO à l'Université de Rennes1 - Joël MAUPILÉ, Maire de Dompierre du Chemin (35) – Maurice MÉLOIS, Conseiller Général du Morbihan - Gilbert MÉNARD, Administrateur de l'IAV, Conseiller Général d'Ille et Vilaine - Joseph MÉNARD, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine - René MORICE, Maire de Glénac (56) - Jacques PAINVIN, Confédération des Coopératives Agricoles de l'Ouest – Victor PREAUCHAT, Conseiller Général d'Ille et Vilaine - René RÉGNAULT, Maire de Samson sur Rance (22) – Michel ROMESTAIN, Directeur Régional de VÉOLIA Eau – Joël SIELLER, Maire de Guichen (35) - Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan.

Assistaient également à la séance :

Mesdames Marie-Andrée ARAGO, Ouest Grands Migrateurs - Gwenaëlle ARTHUR, Fédération de Pêche d'Ille et Vilaine - Marie-Béatrice GILARD, Conseil Général de la Loire-Atlantique - Catherine GREMILLET & Florence MASSA, Région Bretagne – Anne RICHOU, Conseil Général d'Ille et Vilaine.

Messieurs Georges GARNIER, Adjoint au Maire de Châteaubriant (44) – Jean-Jacques LABAT & Frédéric ONNO, Conseil Général du Morbihan - Frédéric POUILLAIN, Conseil Général des Côtes d'Armor.

Structures Intercommunales de bassin :

Mesdames Roseline CLÉMENT, Rives de l'Oust - Carole FOUVILLE, Meu – Maud GENDRONNEAU, CAP Atlantique – Sophie GIRAUD, Golfe du Morbihan – Laurence GUICHARD, Grand Bassin de l'Oust - Massumi PIEL, Vilaine Amont.

Messieurs Philippe ALLAIN, Directeur Général de CAP Atlantique – Bertrand BARBIER-THALY, Trévelo – Martin BLANPAIN, Grand Bassin de l'Oust - Joseph COLLET & Pascal RENAULT, Rives de l'Oust - Pierre DEMERLÉ & Olivier GUINDON, Don - Nicolas DOUCHIN, Chère - Daniel HELLE, Chèze-Canut – Jean-Yves LERETRIF, Vilaine Amont - Lucien MÉNAHES, Vice-Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan.

Services de l'IAV :

Mesdames Anne LENORMAND, Chargée de Mission « Natura 2000 » - Myriam MARTINS, Secrétariat du SAGE Vilaine.

Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine, Directeur Adjoint.

Le SAGE Vilaine a affirmé, dans ses principes généraux, l'importance des actions, au plus près du terrain pour « porter et mettre en œuvre les actions de gestion, de préservation et de restauration de l'eau, des milieux aquatiques et du patrimoine hydraulique ». Dans ces mêmes principes généraux figure l'encouragement pour voir émerger et s'organiser des syndicats intercommunaux, à l'échelle des grands affluents de la Vilaine, ayant « compétence dans les actions de restauration de la qualité, d'aménagement et d'entretien du cours d'eau et de son bassin, d'animation et de suivi ».

Lors de sa session du 7 juin 2004 à Monfort sur Meu, la CLE avait dressé le panorama des syndicats intercommunaux et de leurs actions., et avait proposé dans son délibéré des actions permettant la pérennisation des politiques de bassin versant et envisagé les bases d'un support aux syndicats. Le 23 mai 2006 à Blain, la CLE avait pris connaissance des projets de contractualisation des deux Régions, Bretagne et Pays de la Loire. Elle avait approuvé le principe d'une contractualisation de bassin versant avec les Régions et autres partenaires financiers et insisté sur la nécessité de prévoir, avec tous les financeurs, un renforcement des moyens de fonctionnement des structures de terrain.

Les conditions pratiques de la mise en œuvre de ces contrats, mais aussi la position des autres financeurs, en particulier l'Agence de l'Eau et les Départements, ne se sont éclaircies que très récemment (et certaines modalités pratiques sont encore peu précises ...). Cette nouvelle donne, a amené les syndicats de bassin à réexaminer l'ensemble de leurs actions afin de formuler un projet de bassin cohérent et s'inscrivant dans les objectifs de la DCE et les préconisations du SAGE. Ces projets vous sont présentés aujourd'hui.

La Région Bretagne considère l'année 2007 comme une année de transition. Pour ne pas ralentir davantage les projets des syndicats, qui ont déjà connu une année 2006 incertaine, il a été décidé de commun accord entre la Région et notre Commission Permanente de simplifier au maximum le travail d'instruction des dossiers pour cette année de transition, et de les présenter au plus vite devant la CLE, et les instances du Conseil Régional.

Le contrat régional des Pays de la Loire, basé sur la même logique de recherche de cohérence de bassin et d'efficience, ne prévoit pas d'année de transition et rentre directement dans un projet 2007-2009. Là encore, il est nécessaire d'avancer rapidement afin que les actions concrètes puissent être mise en place dans les prochains mois.

Les services des syndicats se sont donc fortement mobilisés pour pouvoir établir en quelques jours un résumé de leur programme et leurs fiches actions. La présentation des différents projets n'est pas encore totalement standardisée, mais permet cependant les comparaisons.

Dans ces conditions, la CLE a pu, en écoutant l'ensemble des exposés des différents syndicats présents (Syndicat mixte de production d'eau potable du bassin rennais, Syndicat intercommunal du bassin versant du Meu, Syndicat mixte pour l'aménagement du bassin versant de la Chère, Syndicat intercommunal du bassin versant de Don, Syndicat intercommunal du bassin versant de l'Isac, CAP Atlantique, Syndicat intercommunal d'aménagement du Golfe du Morbihan, Syndicat intercommunal du bassin versant de la Vilaine amont, Syndicat intercommunal du bassin versant de l'Oust amont et du Lié (Rives de l'Oust), Syndicat du grand bassin de l'Oust, Syndicat intercommunal du bassin versant du Trévelo).

- connaître les orientations générales de chacun des syndicats et ses perspectives d'évolution ;
- entendre les élus de chacune de ces structures pour connaître leurs difficultés ;
- évaluer le degré de prise en compte globale et cohérente de la problématique du bassin, et formuler éventuellement des observations pour l'inflexion des projets ;
- évaluer les moyens mis en œuvre, la part de l'autofinancement.

*
* *

Après avoir pris connaissance des dossiers de bassin, entendu l'ensemble des exposés, et débattu, la CLE note avec satisfaction l'esprit de « cohérence de bassin » animant cette session et :

- souhaite, pour cette année de transition, formuler un avis positif et favorable global sur l'ensemble des programmes de bassin tels qu'ils ont été présentés par leurs structures porteuses ;
- note que la cohérence de ces programmes avec le SAGE et la DCE est globalement bien exprimée et que l'ensemble des actions proposées va dans le sens de la satisfaction de nos objectifs ;
- encourage les structures porteuses présentes dans la poursuite et le renforcement de leurs actions.

Pour les années à venir, la CLE demande que les projets de bassins soient davantage standardisés dans leurs présentations et :

- assortissent leurs propositions d'actions d'objectifs quantifiés et d'un échéancier d'atteinte de ses objectifs, et pour cela charge le secrétariat de la CLE d'organiser des réunions techniques pour formuler des propositions qui devront être validées par la Commission permanente ;
- intègrent une réflexion et une rationalisation des réseaux de mesures ;
- mettent en place, pour les structures qui ne l'ont déjà fait, des outils de concertation locale conformément aux préconisations générales du SAGE.

Par ailleurs, la CLE note le renforcement de la mission de soutien aux syndicats exercée par l'IAV.

La CLE pourrait également formuler ses prescriptions pour l'établissement des projets après 2007 pour les structures bretonnes, sachant que le travail de contractualisation devra débuter immédiatement pour pouvoir être validé avant le début de l'année 2008.

Pour les bassins des Pays de la Loire, la CLE pourrait donner délégation à la Commission permanente afin de finaliser rapidement le projet de CRBV.



Jean-René MARSAC
Président de la CLE du SAGE Vilaine